

*Bulletin de Justice N° 30 du 20 janvier 2021*

*« Se libérer du passé et tourner le regard vers l'avenir »*

# **Des avancées mais aussi des défis**



*Entretien du Président de la République Evariste Ndayishimiye avec une délégation de l'UE dans les enceintes du palais Ntare Rushatsi le 7 décembre 2020*

*Pour nous contacter*

WhatsApp : +33 7 81 44 33 08  
E-Mail : [bulletinjustice@sostortureburundi.org](mailto:bulletinjustice@sostortureburundi.org)

## Editorial

Alors que le Président Evariste Ndayishimiye recevait en date du 7 décembre 2020 le Représentant de l'Union Européenne au Burundi en compagnie des ambassadeurs des pays membres de l'UE ayant leur résidence à Bujumbura, les deux parties ont convenu de « *se libérer du passé et de tourner le regard vers l'avenir* » en reconstruisant leur relation. Ces diplomates ont promis « *de mettre tout en œuvre pour que l'Union Européenne accompagne les institutions responsables et laborieuses du Burundi dans ce nouvel élan vers le développement, conformément aux domaines prioritaires contenus dans le Plan National de Développement 2018-2027* ». <sup>1</sup>

Néanmoins, six mois après son accession aux commandes de l'Etat en juin 2020, des changements substantiels sont toujours attendus après la crise d'un troisième mandat illégal de feu Pierre Nkurunziza qui a coûté la vie à des milliers de victimes depuis l'année 2015 et qui a justifié les sanctions de l'UE contre le Burundi depuis 2016. Des rapports des organisations des droits de l'homme, tant nationales qu'internationales, continuent à tirer la sonnette d'alarme sur les violations des droits humains au cours du dernier trimestre de l'année 2020 tandis que les médias font état de recrudescence de la criminalité dont des embuscades meurtrières sur des voies routières.

Certes, Gitega amorce des actions à saluer comme la répression des crimes imputables à quelques proches du parti au pouvoir impliqués dans des cas d'assassinat, de fraude fiscale ou dans des pratiques rétrogrades d'esclavage humain. Bien plus, le retour massif des réfugiés, la libération des journalistes de Iwacu ainsi que la promesse de libérer d'autres prisonniers s'inscrivent dans le cadre de normalisation du climat politique délétère qui a prévalu pendant la crise de 2015 et le processus électoral de 2020.

Cependant, beaucoup reste à faire, malgré ces avancées, pour tourner réellement la page sombre du troisième mandat. Ainsi, sur le plan interne, la sécurité, l'élargissement de l'espace démocratique ainsi que l'environnement des affaires susceptible d'attirer le flux des capitaux, sont les principaux défis à relever.

Au niveau diplomatique, la relance de la coopération avec les partenaires dans l'optique de « *se libérer du passé et de tourner le regard vers l'avenir* » devait ouvrir la voie aux engagements bilatéraux et multilatéraux en matière de développement, de bonne gouvernance et de respect des droits humains.

La présente édition du Bulletin de Justice N°30 décrypte les premiers signes de crispation politico-diplomatique qui ne devraient cependant pas masquer de nombreux défis de ce nouveau processus de rétablissement de l'Etat de droit et formule des recommandations.

---

<sup>1</sup> <https://www.presidence.gov.bi/2020/12/07/le-chef-de-letat-recoit-en-audience-les-ambassadeurs-des-pays-membres-de-lunion-europeenne-au-burundi>

## **Un spectre persistant de violations des droits humains qui contrarie les discours de retour à la sécurité et à la paix**

Dans son message à la nation à l'occasion du nouvel an, en date du 31 décembre 2020, le Président Evariste Ndayishimiye se réjouissait que les Burundais célèbrent « *le Nouvel An dans la joie parce que la sécurité règne dans tout le pays* » et que « *visiblement, le pays s'est fait respecter à travers les nations* ».

Certains partenaires du Burundi tiennent le même discours de retour à la sécurité et à la paix. En effet, au cours de l'entretien du Chef de l'Etat avec le Représentant de l'UE et les ambassadeurs des pays membres de l'UE en date du 7 décembre 2020, ces derniers ont reconnu, selon Gitega, que le moment de reprendre le dialogue « *est bien choisi compte tenu de la situation de paix et la sécurité qui prévalent sur l'étendue du territoire national, le retour massif des réfugiés, le réchauffement des relations avec le Rwanda ... en plus des succès diplomatiques engrangés par le Burundi jusqu'à être retiré de l'agenda politique du Conseil de Sécurité de l'ONU* »<sup>2</sup>.

De plus, quelques jours avant cette audience, le Conseil de Sécurité des Nations Unies avait rendu publique une déclaration présidentielle sur le Burundi le 4 décembre 2020 dans laquelle il reconnaît « *l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays et des mesures prises pour lutter contre l'impunité ainsi que des progrès réalisés concernant certains aspects de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes* »<sup>3</sup>.

Mais le Conseil se contredit dans la même déclaration par son constat « *qu'il reste encore beaucoup à accomplir pour faire avancer la réconciliation nationale, la promotion de l'Etat de droit et d'un système judiciaire indépendant et efficace, la préservation de l'espace démocratique et le respect des libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression, y compris pour les membres de la presse et les acteurs de la société civile, la consolidation de la paix, la cohésion sociale et le développement* ».

Partant de cette réserve exprimée par l'ONU, l'on observe indéniablement la persistance du spectre d'insécurité et de violations des droits humains qui contrarie ces discours officiels de retour à la sécurité et à la paix au Burundi.

C'est ainsi que l'organisation SOS-TORTURE / BURUNDI relève au moins 12 personnes assassinées au cours des deux premières semaines de l'année 2021, soit du 2 au 9 janvier

---

<sup>2</sup> <https://www.presidence.gov.bi/2020/12/07/le-chef-de-letat-recoit-en-audience-les-ambassadeurs-des-pays-membres-de-lunion-europeenne-au-burundi/>

<sup>3</sup> <https://www.un.org/press/fr/2020/sc14372.doc.htm>

2021<sup>4</sup> et du 9 au 16 janvier 2021<sup>5</sup>, y compris des cas d’embuscades meurtrières dans les provinces de Bujumbura et de Bururi qui ont été enregistrés au cours de cette période.

Au cours du mois de décembre 2020, l’organisation ACAT-BURUNDI fait état de trente-neuf (39) cas d’assassinats, trois (3) cas d’enlèvements, douze (12) cas d’arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que de treize (13) cas d’atteintes à l’intégrité physique, dont un cas de viol.<sup>6</sup>

Quant à la Ligue Iteka, son rapport trimestriel, d’octobre à décembre 2020 dresse un bilan préoccupant d’au moins 123 personnes tuées dont 63 cadavres retrouvés et 11 victimes d’exécutions extrajudiciaires, 22 personnes portées disparues, 32 victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), 21 victimes torturées ainsi que 265 personnes arrêtées arbitrairement. Parmi ces victimes enregistrées figurent 25 femmes et 15 mineurs tués, 2 mineurs enlevés, 3 femmes torturées, 2 femmes et 71 mineurs dont 1 élève arrêtés arbitrairement.<sup>7</sup>

Il est à rappeler que c’est au cours de ce même trimestre que l’ancien député Fabien Banciryano a été arrêté arbitrairement en date du 2 octobre 2020 pour ses prises de position critiques lorsqu’il exerçait encore ses fonctions de représentant du peuple. Il s’était notamment exprimé contre une loi qui visait à donner au président de l’époque Pierre Nkurunziza le titre officiel de « Guide suprême du patriotisme » et d’avantages incommensurables de fin de mandat.<sup>8</sup>

---

<sup>4</sup> Voir les liens <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2021/01/Rapport-hebdomadaire-no-265.pdf>

<sup>5</sup> <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2021/01/Rapport-hebdomadaire-no-266.pdf>

<sup>6</sup> <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2021/01/Rapport-de-monitoring-de-violations-des-droits-des-droits-de-lhomme-recens%C3%A9-par-Acat-Burundi-pour-d%C3%A9cembre-2020.pdf>

<sup>7</sup> <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2020/12/RAPPORT-TRIMESTRIEL-OCTOBRE-DECEMRE-2020.pdf>

<sup>8</sup> <https://www.hrw.org/fr/news/2020/10/12/les-poursuites-lencontre-dun-ancien-depute-remettent-en-question-les-espoirs-de>

## Des signaux forts à l'actif de Gitega

L'impunité, la corruption ainsi que l'immixtion de l'Exécutif dans les affaires de la Justice figurent parmi les maux qui gangrènent la gouvernance au Burundi et qui ont pris des proportions préoccupantes avec la crise du troisième mandat.

Mais, depuis le mois de décembre 2020, des signaux forts dans la lutte contre l'impunité ont été observés à travers les quelques cas d'illustration suivants :

- Dans la nuit du 13 au 14 décembre 2020, la police a saisi 1877 pagnes frauduleux importés de la RDC et estimés à plus de 52 millions de francs burundi. Le Commissaire Général de l'OBR (Office Burundais des Recettes), Audace Niyonzima, a indiqué que « *ces pagnes sont confisqués et seront vendus aux enchères, les recettes versées au Trésor Public* ». <sup>9</sup> Certaines sources indiquent que des hautes personnalités proches du pouvoir seraient impliquées impunément depuis longtemps dans ce commerce frauduleux.
- Le 14 décembre 2020, la police a découvert des esclaves composées de 101 femmes coupées du monde dans une maison du quartier haut standing appelé « *Miroir* » de la zone Buterere, en mairie de Bujumbura. Cette villa était louée par l'organisation « *Culinary Training Agency Burundi* » à 2 millions de francs burundais par mois. <sup>10</sup> Selon le Défenseur des Droits de l'Homme Pacifique Nininahazwe, un des commissionnaires de ce commerce de la honte pour le compte d'une haute personnalité, un nommé Vianney Yamuremye, a été appréhendé et emprisonné le 20 décembre 2020. Toutefois, il aurait refusé de révéler les noms des personnes impliquées dans cette mafia couverte par les autorités burundaises sous le troisième mandat. <sup>11</sup>
- Le 23 décembre 2020, le Président Evariste Ndayishimiye a gracié les journalistes de IWACU à travers un décret où Kamikazi Christine, Ndirubusa Agnès, Harerimana Egide et Mpozenzi TERENCE qui croupissaient injustement en prison depuis le 22 octobre 2019, bénéficiaient de la remise totale des peines privatives de liberté. Paradoxalement, ils devaient toujours payer la caution d'un million de francs burundais chacun alors qu'ils étaient « *graciés* ».
- Dans son message à la nation à l'occasion du Nouvel An, le Président Evariste Ndayishimiye a promis de libérer d'autres prisonniers et il a annoncé qu'une commission technique a été mise en place pour recueillir des informations sur les services pénitentiaires et les conditions de détention des prisonniers. Sur base de ces renseignements, la grâce présidentielle sera prononcée pour certains cas et

<sup>9</sup> <https://www.obr.bi/index.php/actualites/1315-la-police-nationale-du-burundi-pnb-remet-des-pagnes-frauduleux-a-l-obr>

<sup>10</sup> <https://iwacu.collateral-freedom.org/trafic-humain-101-femmes-trouvees-dans-une-maison-pres-de-laeroport-de-bujumbura/>

<sup>11</sup> <https://web.facebook.com/PacifiqueNininahazwe/posts/3557386957672257>

tandis que des peines seront allégées pour d'autres. A ce propos, l'organisation ACAT-BURUNDI fait un constat amer que ces prisons abondent des détenus qui viennent de passer plus de quatre ans en détention préventive et d'autres qui ont interjetés appel il y a de cela quatre ans sans que leurs affaires ne soient entendues par la juridiction d'appel.<sup>12</sup>

- Enfin, l'autre cas à évoquer est la condamnation de Aimé Irambona, patron de l'hôtel Kirimiro Hill Lodge à Gitega, condamné le 6 janvier 2021 par la Cour d'Appel de Gitega à 21 ans de prison ferme. Militant du parti au pouvoir et ancien responsable des Imbonerakure, il avait été appréhendé à bord de son véhicule avec un cadavre emballé dans un pagne ainsi que deux grosses pierres. Le substitut du procureur à Gitega a expliqué aux juges qu'il allait se débarrasser du corps en le jetant dans la rivière Ruvyironza. Au premier degré, il avait été condamné le 28 décembre 2020 pour 4 ans d'emprisonnement avec une amende de 500 mille francs burundais à la surprise de l'opinion et du Ministère public qui déplorait au cours de l'audience en appel « *des peines parachutées, sans motivations ni fondées sur aucune base légale, la disqualification des infractions sans fournir des circonstances atténuantes, la non-considération des éléments intentionnels* ». <sup>13</sup>

Toutefois, ces signaux forts et les autres gestes d'ouverture de Gitega à saluer comme le retour massif des réfugiés ne devaient pas occulter l'urgence des changements substantiels toujours attendus pour relever de nombreux défis dans le processus de consolidation de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et du respect des droits humains et des principes démocratiques.

---

<sup>12</sup> <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2020/12/Mise-%C3%A0-jour-de-lenquete-men%C3%A9e-par-Acat-Burundi-sur-la-lenteur-observ%C3%A9e-dans-le-traitement-des-dossiers-des-prisonniers-politiques.pdf>

<sup>12</sup> <http://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=5/0/3>

<sup>13</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2021/01/07/gitega-lancien-responsable-adjoint-des-imbonerakure-rejuge/>

## Des changements substantiels toujours attendus

Le Burundi n'a pas encore honoré ses engagements nationaux et internationaux de protection des droits humains qui avaient amené l'Union Européenne et d'autres partenaires à suspendre les appuis financiers directs au Gouvernement du Burundi à la suite des violations massives des droits de l'homme qui ont été enregistrées depuis la crise de 2015.

Qui plus est, le Burundi ne collabore plus avec les organes de traités des Nations Unies et les autres mécanismes internationaux comme la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi. En outre, il s'est retiré du statut de Rome créant la Cour pénale internationale (CPI) qui enquête sur les crimes internationaux commis au Burundi depuis 2015.

L'espace démocratique reste verrouillé, en témoigne la détention arbitraire de l'ex-député Fabien Banciryano déjà mentionné plus haut.

Plus préoccupant encore, le Président Evariste Ndayishimiye limite l'exercice des droits politiques de l'opposition et invite leurs responsables « *à ne plus être des opposants radicaux au système du pouvoir en place mais à être des conseillers, des leaders du pays pour arriver au développement durable* ».

Ces propos ont été tenus par le Chef de l'Etat le 6 janvier 2021 au cours des cérémonies de vœux qui se sont déroulées à la présidence de la République avec les représentants des partis politiques résidant au Burundi. A la même occasion, le Président Ndayishimiye n'a pas manqué de fustiger le fait que « *jadis, il y avait des partis politiques soi-disant de l'opposition radicale et des organisations de la société civile qui propageaient des messages incendiaires qui passaient outre, en violant sciemment les devoirs et statuts qui les régissent* ». <sup>14</sup>

L'on se rappellera que les leaders de l'opposition qui se sont opposés au troisième mandat illégal de feu Pierre Nkurunziza restent toujours en exil ainsi que les membres des organisations de la société civile et des médias qui ont été radiés ou suspendus dans le même contexte de la crise de 2015.

Dans le domaine de la Justice, l'indépendance de la magistrature reste un défi important à relever. Bien qu'en date du 17 décembre 2020, l'Assemblée nationale ait adopté un projet de loi organique portant révision de la loi organique numéro 1/13 du 12 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, des inquiétudes quant à l'indépendance véritable de la magistrature subsistent. Il reste en effet à déterminer si dans la nouvelle loi en perspective, l'indépendance de la justice sera prise en compte par ces représentants du peuple, étant donné que le Conseil Supérieur de la Magistrature a toujours constitué un obstacle à l'indépendance réelle de la magistrature qui est présidé par le Chef de l'Etat ; ce qui fait que l'Exécutif continue d'influer sur le judiciaire.

---

<sup>14</sup> <http://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=5/0/3>

Dans ce sens, un rapport publié en août 2017 par la Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI) souligne que « *dans leur carrière, les magistrats sont nommés par décret du Président de la République sur proposition du Ministre ayant la justice dans ses attributions, après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature. Ceux des tribunaux de résidence sont nommés par ordonnance du Ministre ayant la justice dans ses attributions suivant la même procédure.*»<sup>15</sup>

## **Conclusion**

Le réchauffement du dialogue du Burundi avec ses partenaires techniques et financiers traditionnels nourrit l'espoir de reprise de la coopération sur base du principe de respect des engagements mutuels en matière de bonne gouvernance et de respect des droits humains comme c'est le cas pour les autres pays.

Il est alors impératif que la paix et la sécurité tant vantée par les discours officiels reflètent la réalité car, pour l'instant, les rapports sur l'état de respect des droits humains au Burundi démontrent plutôt le contraire.

En outre, l'exercice des droits et libertés publiques garantis par la constitution et les textes internationaux signés et ratifiés par le Burundi doit se traduire par la volonté politique du pouvoir de Gitega de les appliquer, non pas pour satisfaire les partenaires, mais beaucoup plus pour l'intérêt des Burundais dans leur diversité politique, ethnique, régionale, etc.

C'est la raison pour laquelle les quelques avancées observées en matière de lutte contre l'impunité sont à encourager et le Gouvernement devait se référer davantage aux différents cadres normatifs des droits de l'homme et aux instruments que l'Etat du Burundi a ratifiés pour mettre fin aux nombreuses violations et attentes aux droits des victimes, élargir l'espace démocratique, libérer les prisonniers politiques et rétablir d'autres acteurs dans leurs droits comme les leaders des partis politiques de l'opposition, des médias et de la société civile qui sont toujours en exil.

---

<sup>15</sup> <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2017/09/Rapport-du-mois-dao%C3%BBt-CB-CPI.pdf>